

Concours de musique Christina Auer-Lobeck

Samedi 1er mars 2025

Collège du Léman, bâtiment Joran, salle J001

<https://em-renens.ch/concours-christina-auer-lobeck/>

Echéance pour l'inscription : Lundi 17 février 2025



L'association de l'école de musique de Renens (AEMR) organise le concours de musique Christina Auer-Lobeck dans le but d'encourager le travail des jeunes qui étudient un instrument de musique. Il est ouvert à tous les musiciens non-professionnels jusqu'à l'âge de 25 ans et a lieu le samedi 1^{er} mars 2025 au collège du Léman, bâtiment Joran, à Renens.

Les épreuves se déroulent à huis clos, mais des exceptions sont possibles pour les plus jeunes.

Catégories, minutages, prix et programme

Chaque candidat effectue un passage selon les catégories et les minutages suivants :

Catégorie	Âge	Minutage
I	Jusqu'à 8 ans	1' minimum 3' maximum
II	De 9 à 11 ans	1' minimum 4' maximum
III	De 12 à 14 ans	2' minimum 6' maximum
IV	Plus de 15 ans	3' minimum 8' maximum
V Improvisation	-	5' maximum
VI Musique de chambre (ensembles dès 2 personnes)	-	8' maximum

Le programme est libre, et les participants peuvent jouer autant de morceaux qu'ils souhaitent dans le temps imparti. Par souci d'égalité, il est important de respecter les minutages correspondants à chaque catégorie.

En fonction des inscriptions, les organisateurs se réservent le droit de regrouper, d'ajouter ou d'annuler une ou plusieurs catégories.

Horaire de passage

Il est attendu que les participants, leur professeur et leur éventuel accompagnateur réservent la journée entière. Dans tous les cas, nous n'entrerons pas en matière pour des demandes d'horaires spécifiques.

L'horaire de passage sera disponible dès le samedi 22 février 2025 sur le site de l'école de musique de Renens, à l'adresse <https://em-renens.ch/concours-christina-auer-lobeck/>

Aucune communication individuelle ne sera faite concernant l'horaire. Il est attendu que les participants consultent le site internet à cet effet.

Accompagnement

Cette année, les élèves peuvent s'ils le souhaitent être accompagné par la personne de leur choix. Nous précisons que le concours Christina Auer-Lobeck ne fournit pas d'accompagnateur, et qu'il est ainsi de la responsabilité des participants de trouver, le cas échéant, quelqu'un de disponible.

Musique de chambre

Les groupes de musique de chambre doivent être constitués uniquement d'élèves, sans leur professeur et sans accompagnateur professionnel.

Partitions

Chaque candidat fournit une copie des partitions qui seront jouées.

Jury

Le jury est composé de professeurs de l'école de musique de Renens, qui sont des musiciens professionnels reconnus. Toutes les décisions du jury sont définitives et sans appel. La voie judiciaire est exclue.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur le formulaire se trouvant à l'adresse <https://em-renens.ch/concourschristina-auer-lobeck/> .

La taxe d'inscription est de 20.- pour les élèves n'appartenant pas à l'école de musique de Renens (EMR).

Cette taxe doit être payée cash sur place, le jour du concours. La participation est offerte par l'AEMR aux élèves de l'école de musique de Renens.

L'échéance pour l'inscription est le lundi 17 février 2025. Pour des questions d'organisation, il est impératif de respecter ce délai.

Le nombre de participants est limité à 45 musiciens. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Remise des prix

La remise des prix des catégories I et II aura lieu le jour même à 13h.

La remise des prix des catégories III, IV, V et VI aura lieu le jour même à 18h.

Selon les effectifs des différentes catégories, l'horaire des remises des prix est susceptible de varier légèrement.

Responsabilité

Les participants ou leur représentant légal confirment en s'inscrivant ou en inscrivant leur enfant avoir lu et compris les dispositions évoquées ci-dessus.